

## LE BALISAGE DU SENTIER

Balisage par marques de peinture bleue et jaune apposées à hauteur des yeux sur différents supports, pylônes, pieux et flèches en bois, arbres, murs...

## LE CODE DU RANDONNEUR

Merci de :

- rester sur les chemins et sentiers balisés
- garder vos chiens en laisse
- respecter cultures et animaux, outils de travail des agriculteurs
- rester courtois avec les autres usagers de la nature ou des chemins
- ne rien jeter et d'emporter vos déchets
- ne pas faire de feu
- observer la faune et la flore sans y toucher
- signaler toute difficulté majeure rencontrée sur le parcours à la Communauté de Communes de l'Atrébatie : 03 21 59 34 59  
e-mail : [accueil@cc-atrebatie.fr](mailto:accueil@cc-atrebatie.fr)

carte IGN de référence : 2306 Ouest  
2406 Ouest

## Les Randonnées dans la Communauté de Communes de l'Atrébatie

- **Le chemin de la Vertu Bleue, 12,5 Km**  
départ de l'église d'Hermaville

- **Le chemin des Piedsentes, 9,5 ou 16 km**  
départ du château de Penin

- **Le chemin de la Charbonnière, 12 km**  
départ du monument aux morts de Villers-  
Châtel

- **Le sentier des Bosquets, 14 km**  
départ de la place de Chelers

- **Le chemin de la Vallée des prêtres, 5 km**  
départ de la mairie de Magnicourt-en-Comté

Pour organiser ou prolonger votre randonnée, la commission Accueil, Tourisme et Patrimoine de la Communauté de Communes de l'Atrébatie peut vous aider à trouver des lieux de restauration, d'hébergement et des idées de visites sur le territoire.

Communauté de Communes de l'Atrébatie  
81, rue d'Arras - 62690 Hermaville  
Tél. 03 21 59 34 59 - Fax. 03 21 58 62 65  
e-mail : [accueil@cc-atrebatie.fr](mailto:accueil@cc-atrebatie.fr)  
[www.cc-atrebatie.fr](http://www.cc-atrebatie.fr)



## CHELERS

*Chemin des bosquets*  
14 km - 3 h 30

*Chemin qui permet de découvrir, dans la plaine,  
une dizaine de bosquets, refuges de gibiers.*



## Le chemin des Bosquets

14 km - 3 h 30

Parcours présentant quelques dénivelés sans grosses difficultés et reliant 4 villages.

**Départ de la place de Chelers** près de la salle communale (voir panneau descriptif).

Se diriger sur la gauche en direction du Château (XVIII<sup>ème</sup>) ① - Belle allée de marronniers débouchant sur un portail majestueux. Devant le château, prendre à gauche, le chemin longe le château, le parc et le bois. Continuer tout droit jusqu'au «Pas S' Martin» ♦ (voir encadré page 4) et prendre à droite en direction de la chapelle S<sup>te</sup> Jeanne d'Arc au Hameau de Tirlet ③.

A la chapelle, prendre à droite le chemin encaissé jusqu'au hameau de Guestreville. Au hameau prendre à droite et le traverser en direction de la chapelle de Miséricorde ④, puis à droite encore et ensuite 1<sup>ère</sup> à gauche, continuer sur la route goudronnée.

Sortir des prairies, prendre à droite le chemin de terre qui vous conduira à Tincques. Entrer dans Tincques, 1<sup>er</sup> virage à gauche, descendre sur la place (église S' Hilaire du XVI<sup>ème</sup>) ⑤. A gauche de l'église, admirer la ferme seigneuriale de 1629. Quitter la place en direction du passage à niveau.

Avant le passage prendre à droite le chemin qui vous conduira au hameau de Tincquette. Sortir du chemin, prendre à droite puis 1<sup>ère</sup> à gauche - Continuer tout droit, puis prendre à gauche le chemin herbeux - Longer la voie ferrée. Au bout de ce chemin prendre à droite et à 50 m, prendre à gauche le chemin jusqu'à Bailleul aux Cornailles (à droite, admirer la ferme du Bois de la Motte - Motte féodale) ⑥.

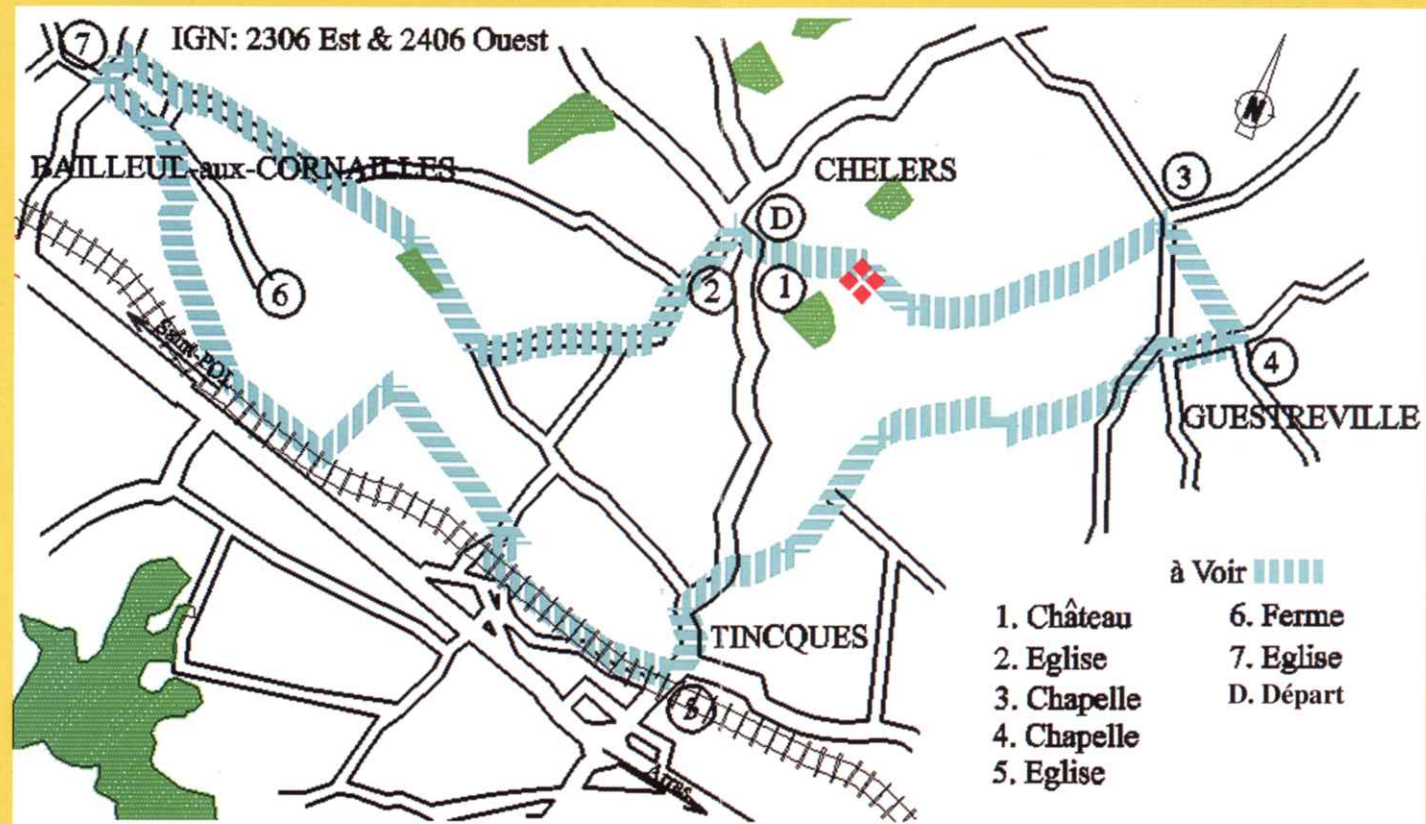
Arrivé à Bailleul aux Cornailles, au stop, traverser le chemin communal et à 50 m, prendre à droite le chemin escarpé qui vous mènera à l'église (église S' Pierre du XVII<sup>ème</sup>) ⑦.

Continuer le chemin devant l'église, au stop, prendre à gauche et à 100 m, 1<sup>er</sup> chemin à droite.

Sortir de Bailleul, continuer tout droit, à la fourche, prendre à droite le chemin longeant le bois. Au carrefour, prendre à gauche le chemin en direction de Chelers. Rejoindre la place.

### La pierre S' Martin (légende)

Le cheval de S' Martin, patron de la commune, a posé son sabot sur cette pierre, son empreinte est restée gravée, d'où le pas de S' Martin.



*Departure from the square of Chelers near the House of Commons. The road is a little bumpy but it shouldn't be any problems all the way through four villages.*

*Vertrek vanaf het plein van Chelers, nabij het dorps huis (salle communale). Een route met enkele hoogtevercshillen zonder al te grote moeilijkheden die via vier dorpen loopt.*